

ELECTIONS LEGISLATIVES
 COMMISSION ADMINISTRATIVE DE CENTRALISATION
PROCES VERBAL DE CENTRALISATION DES RESULTATS DES VOTES
 SCRUTIN UNINOMINAL MAJORITAIRE A UN TOUR



L'an deux mille treize, et le 01.10.13..... la commission administrative de centralisation des votes des élections législatives du s'est déroulée dans la salle de Conférence de la Préfecture de Fatick.

La centralisation a consisté en la transcription et la totalisation des résultats des bureaux de vote de la circonscription électorale de Fatick..... au fur et à mesure de leur réception.

L'opération a été effectuée par les membres de la Commission Administrative de Centralisation en présence des délégués des Candidats et des Observateurs.

A la fin de la centralisation, il a été constaté ce qui suit :

- Nombre de bureaux de vote : 388 Nombre de BV pris en charge : 385
- Nombre d'électeurs inscrits : 136092
- Nombre de votants : 99138
- Nombre de bulletins nuls : 7961
- Suffrage exprimés : 91087
- Taux de participation : 72,84

Thalibou Sylla Délégué
Djiba Keita Délégué
Abou S Délégué de la Nouvelle
Assane

Les suffrages se répartissent de la façon suivante :

N°	Liste ou Candidat	Résultats Obtenus		%Tage
		En Chiffres	En Lettres	
01	<u>Peppel Seye Samour</u>	<u>2452</u>	<u>deux quatre cent cinquante deux</u>	<u>2,69</u>
02	<u>Pacely Oulaké</u>	<u>1196</u>	<u>mille cent quatre vingt quatre</u>	<u>1,31</u>
03	<u>Cheikh Keita</u>	<u>548</u>	<u>cinq cent quarante huit</u>	<u>0,60</u>
04	<u>Saoulo Diawara</u>	<u>9805</u>	<u>neuf mille huit cent cinq</u>	<u>10,76</u>
05	<u>Mediane Sylla</u>	<u>6033</u>	<u>six mille trente trois</u>	<u>6,62</u>
06	<u>Medou Karim Oulou</u>	<u>80912</u>	<u>huitante mille neuf cent douze</u>	<u>85,87</u>
07	<u>Mamty Mamadi Sika</u>	<u>2419</u>	<u>deux mille quatre cent dix neuf</u>	<u>2,65</u>
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

En foi de quoi, le présent PV a été dressé en six exemplaires pour servir et valoir ce que de droit.
 Conformément à l'article 86 du code électoral:
 1) L'original va au Président de la CENI,
 2) la deuxième est affiché au siège de la commission de centralisation
 3) Le reste va aux partis politiques candidats ou son représentant
 Fait à Fatick le 01.10.13.....2013

Signatures obligatoires des 5 membres du bureau de vote avec Noms et Prénoms.

L'Assesseur L'Assesseur
Assane Assane
 L'Assesseur L'Assesseur
Assane Assane

L'Assesseur L'Assesseur
Assane Assane
 L'Assesseur L'Assesseur
Assane Assane

Abouba CARIT Couara